



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 29 juin 2017**

Membres en exercice : 22
Présents : 14
Procurations : 3
Nombre de votants : 17
Votes pour : 17
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
14/06/2017

Délibération n° C 2017-13

Affectation des résultats de l'exercice 2016

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Arnaud GILLET, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Monique FANTINI, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyril BRERO, Michel ECARNOT, François GODIN, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléants : Monsieur Jean FRANCHI suppléait Madame Hélène PELISSARD.

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Hélène PELISSARD ; Messieurs Jean-Michel BROCARD, Jean-Daniel MAIRE, Claude PILLOUD.

Procurations : Madame Christine RIOTTE a donné procuration à Monsieur René MOLIN, Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER a donné procuration à Madame Françoise VESPA, Madame Chantal TORCK a donné procuration à Madame Natacha BOURGEOIS.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON ; Messieurs le Lieutenant-Colonel Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY, l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Arnaud GILLET (Directeur du Cabinet du Préfet), le Lieutenant-Colonel Nicolas MARILLET (Chef d'Etat-Major), le Commandant Thibaut NIDERLENDER (Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel), Monsieur Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique) était excusé.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-9 du 11 février 2016 relative au budget primitif 2016 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-23 du 28 juin 2016 relative au budget supplémentaire de l'exercice 2016 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-26 du 15 décembre 2016, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-34 du 15 décembre 2016 relative à la décision modificative n° 2 de l'exercice 2016 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-18 du 29 juin 2017 relative à l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2016 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-19 du 29 juin 2017 relative à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2016 ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 20 juin 2017 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Lors de la séance du 14 février 2017, notre assemblée par délibération n° C 2017-8 a validé la reprise anticipée au BP 2017 des résultats à la clôture de l'exercice 2016, dans l'attente de l'approbation des comptes de gestion et administratif 2016 et de l'affectation définitive.

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2016 tels qu'ils sont portés au compte administratif, je vous propose :

1. de confirmer l'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement au compte 002 en fonctionnement, pour la totalité de son montant soit 565 324,70 €, en l'absence de besoins de financement en section d'investissement.
2. de confirmer l'affectation faite au BP 2017 du solde d'exécution ou résultat de clôture de la section d'investissement, soit 2 271 882,82 €, au compte 001, sachant qu'il couvre 2 002 163,60 € de dépenses engagées en 2016 restant à réaliser en 2017.

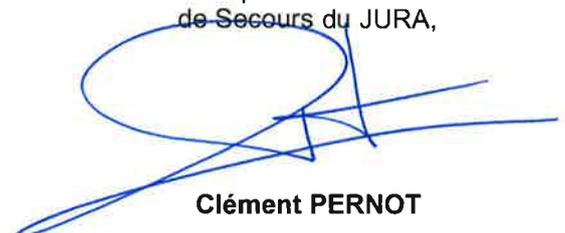
Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de confirmer ces affectations.

DECISION N° C 2017-13 DU 29 JUIN 2017

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme les affectations proposées.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 13 JUIL. 2017
Affiché le 13 JUIL. 2017
Publié au RAA du 2^{ème} trimestre 2017

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT